

Mieux
chez soi,
bien
ensemble



Rénovation énergétique, ma copropriété est-elle concernée ?



Vous habitez
un logement inscrit dans
une copropriété privée ?

Votre résidence a été
construite avant 1989 ?

Vous êtes
propriétaire occupant
ou bailleur ?

Votre logement
se situe dans
Rennes Métropole ?

Si vous avez répondu **OUI**
à toutes ces questions,
la suite devrait vous intéresser...

Un triple bénéfice

S'engager dans la rénovation énergétique de sa copropriété n'est pas un pari sur l'avenir,
c'est aujourd'hui un investissement sûr et nécessaire.

Les bénéfices vous semblent lointains ou incertains ? Pourtant, le recul permet aujourd'hui d'attester
des retombées positives à plus d'un point... Au moins trois en fait !

Baisse des charges

Le coût de l'énergie tend
aujourd'hui à augmenter, pour
l'électricité comme pour le gaz.
Une évolution qui se poursuivra,
avec notamment la fin des tarifs
réglementés et les taxes liées
aux investissements à prévoir
dans les infrastructures et dans
les systèmes de production de
l'énergie.

Concrètement ? Comparons des
appartements de 75 m² entre
eux. À vos calculettes !

Consommation énergétique
en kWh/m² par an

Exemple de
consommation
(logement de 75m²)

< 51	A	20 €/mois
51 à 90	B	50 €/mois
91 à 150	C	90 €/mois
151 à 230	D	150 €/mois
231 à 330	E	220 €/mois
331 à 450	F	300 €/mois
> 450	G	400 €/mois

source : LP/INFOGRAPHIE, ADEME DIAGNOSTICPDE.COM

Amélioration du confort

Une rénovation énergétique joue
sur plusieurs tableaux : isolation des
façades, planchers hauts, toitures,
réseaux de chauffage, menuiseries, etc.

Une isolation des façades réduit à
elle seule la **sensation de froid ou
de chaud** et modifie sensiblement
la façon de consommer. Un
remplacement des menuiseries
(portes, fenêtres, baies vitrées...) y
contribue aussi tout en améliorant
le **confort acoustique aux bruits
extérieurs**.

Augmentation

de la valeur patrimoniale

L'impact de l'**étiquette énergétique**
est aujourd'hui prégnant dans l'acte
d'achat et participe de plus en plus à
établir le prix de vente du logement.
**Un bâtiment rénové aura donc plus
de valeur** qu'un immeuble ancien
non rénové. La rénovation diminuera
aussi le risque de perte de valeur par
rapport à un logement neuf. C'est
d'autant plus vrai dans un territoire
dynamique comme la métropole
rennaise.

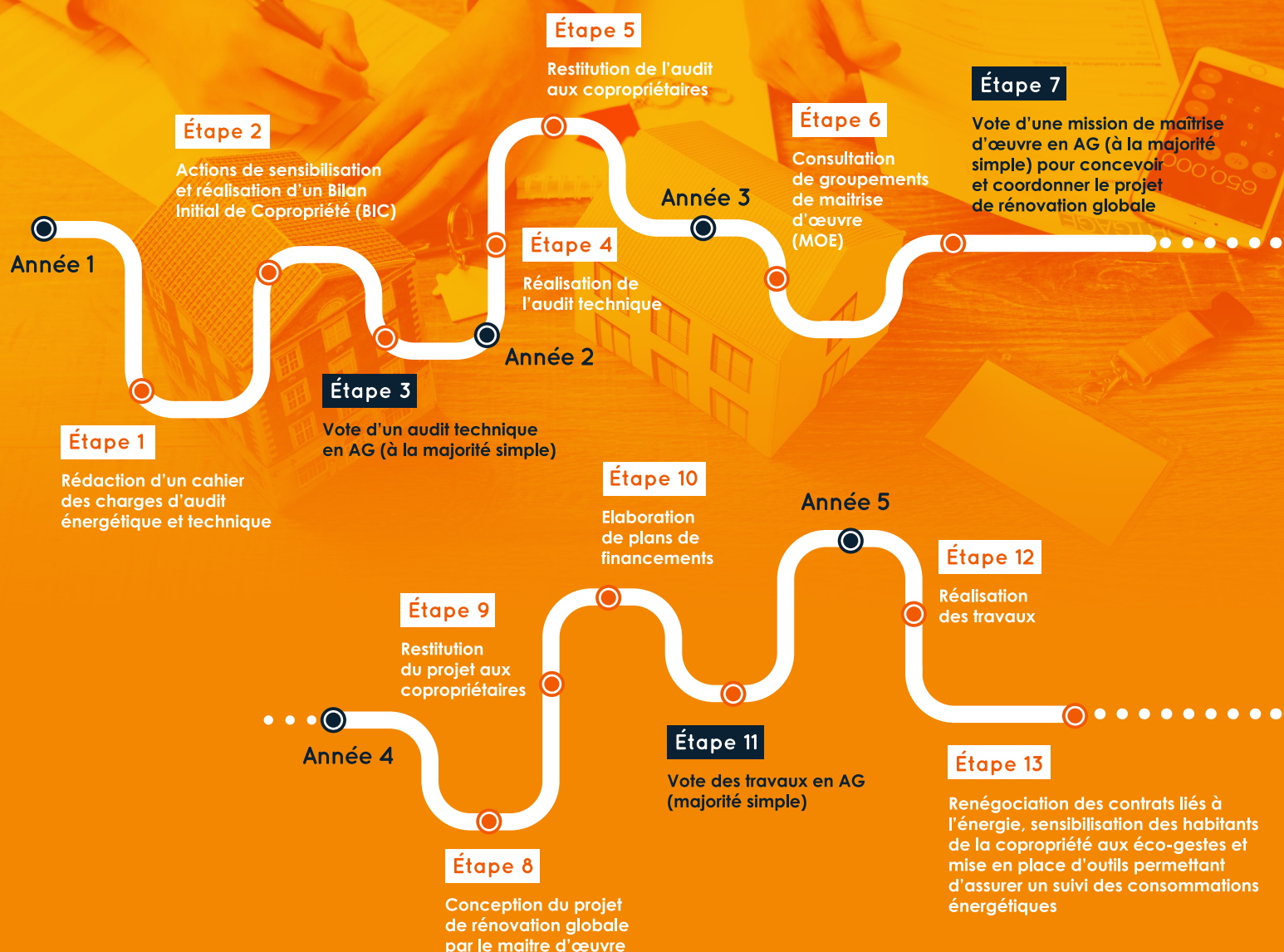
Ils se sont lancés...

écoTravo nous permet de gagner
du temps dans notre projet de
rénovation, de mieux comprendre et
structurer son environnement financier
et technique. C'est pour nous un
apport d'énergie et de compétences,
un catalyseur.



Copropriété Carré de Saxe-Commission Travaux

Réussir sa rénovation : les étapes clés



écoTravo Copro vous accompagne !

À travers la démarche écoTravo Copro, Territoires Publics intervient pour le compte de Rennes Métropole auprès des copropriétés privées pour les accompagner dans leur rénovation énergétique à toutes les étapes.

Nous vous proposons **un soutien juridique, financier, méthodologique et technique**.
Notre rôle ? Celui d'un tiers de confiance, essentiel à la réussite des projets de rénovation engagés sur les copropriétés privées.

L'objectif ? Rassurer, sensibiliser, former, susciter l'intérêt et la motivation de l'ensemble des acteurs dans un projet de rénovation.

Ce dispositif est financé par Rennes Métropole dans sa totalité.



Les dispositifs d'aides



ALEC : Agence locale de l'énergie et du climat du Pays de Rennes
ANAH : Agence nationale de l'Habitat

Les rendez-vous

Les événements annuels

Le COSYAD, salon de la copropriété de Rennes, organisé en septembre

Les balades thermiques : une à deux fois par an, en partenariat avec l'ALEC, pour identifier ensemble les problématiques d'un immeuble avant rénovation énergétique

Les réunions de sensibilisation en assemblée générale de copropriété

Les ateliers thématiques

Pour les conseils syndicaux : rôle et action du conseil syndical, étapes et acteurs d'un projet de rénovation énergétique, financements, retour d'expériences, postes et matériaux, etc.

Pour les syndicats : suivi opérationnel et financements d'un projet de rénovation énergétique, efficacité énergétique par l'exploitation, etc.

Les acteurs et partenaires



Rennes Métropole, à l'initiative de la démarche écoTravo, s'engage fortement pour la rénovation des copropriétés privées, en lien avec son nouveau Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) adopté en avril 2018.

Territoires Publics, intervenant pour le compte de Rennes Métropole est l'animateur de la démarche écoTravo Copro.

Contact



Vous êtes syndic ou membre d'un conseil syndical ?
Vous vous posez des questions sur des travaux de rénovation énergétique de votre copropriété ? Contactez-nous au **02 99 35 22 00**
www.territoires-rennes.fr

Vous êtes propriétaire, vous avez un projet de rénovation énergétique de votre logement ? Contactez-nous au **0 800 000 353**
www.ecotravo.rennesmetropole.fr

